
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2019

DCM N° 19-01-31-3

Objet : Versement des contributions financières 2019 à la Cité musicale-Metz.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Cité musicale-Metz, créée en 2016 par convention passée entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et les salles de l'EPCC Metz en Scènes, constitue un projet artistique et culturel d'une grande ambition et formalise aujourd'hui à Metz une institution culturelle de premier ordre en région et au plan national. Elle se positionne comme la maison de toutes les musiques et de la danse à l'attention de tous les publics avec un engagement structurant pour l'éducation et la transmission par la musique tout en assurant une dynamique de rayonnement international par les artistes accueillis à Metz et par les tournées à l'international.

En 2018, la Cité musicale a connu une dynamique nouvelle assurant davantage de visibilité et de rayonnement à son action, permettant d'accroître l'offre artistique en termes de production et de diffusion et d'initier de nouveaux projets d'éducation artistique et culturelle au profit de tous les publics. C'est singulièrement le cas de la BAM qui a vu son activité renforcée et sa fréquentation boostée ou encore de l'Orchestre national de Metz qui a développé son activité, et intégré avec succès son nouveau directeur musical David Reiland.

Pour 2019, le projet artistique et culturel de la Cité musicale se déploie autour de plusieurs grandes priorités :

- de nouvelles impulsions artistiques, avec une multiplication de projets croisés, le renforcement de la qualité de programmation de l'Arsenal pour ses 30 ans, de la BAM pour ses 5 ans et de l'Orchestre national de Metz dans ses tournées nationales et internationales qui se traduisent dans les programmes 2019 mais également dans de nouvelles collaborations nationales et internationales favorisant le rayonnement de la Cité musicale ;
- le développement des projets éducatifs et de transmission menés dans le champ de l'éducation artistique et culturelle ainsi que dans le champ social en partenariat avec des établissements scolaires et sociaux (écoles, SPIP, ONJS...) permettant une réelle démocratisation de la musique ainsi que de mixer les approches et de diversifier les projets et les esthétiques abordées ;
- l'implication et le portage du dossier messin au réseau des Villes créatives de l'Unesco dans le domaine de la musique, faisant de la Cité musicale le pilier du dossier ;

- le développement des ressources propres via, d'une part, un travail de fidélisation et de développement des publics (actions de communication et étude structurante sur les publics en 2019 visant à une connaissance fine des publics de la Cité musicale), et d'autre part, un travail autour du mécénat avec la création en février 2019 d'un Cercle de partenaires et de mécènes de la Cité musicale en lien avec les entreprises du territoires.

La Cité musicale se positionne comme une institution messine de référence avec un budget consolidé de près de 15 millions d'euros, l'accueil de plusieurs centaines d'artistes du monde entier, des collaborations régionales, nationales et internationales multiples, de nombreuses retombées médiatiques chaque année. En 2018, elle a ainsi accueilli 336 000 spectateurs et visiteurs, en hausse de 12 % par rapport à 2017, ce qui illustre un dynamisme certain des différentes salles et de l'Orchestre.

Orchestre national de Metz

Orchestre de référence de la Région Grand Est, l'ONM a relevé un double défi en 2018, son changement de nom, que le public et les professionnels ont accueilli sans difficulté et la réussite remarquable de l'intégration du nouveau Directeur musical, David Reiland, qui a su conquérir les musiciens et le public en quelques mois.

Dans ce contexte, l'ONM a produit une année 2018 exceptionnelle, avec une forte progression de son activité. En témoignent le nombre de concerts, passé de 73 à 86 avec davantage de concerts à l'Arsenal, en Région et le développement des concerts pédagogiques, pour une fréquentation globale en forte hausse de près de 100 000 spectateurs (contre 65 000 en 2017) à Metz, dans la Région Grand Est, en Grande Région et lors d'invitations ou de participations à des festivals de renom : mini-saison à l'Opéra de Reims, Chaumont, Saint-Louis, festival Musica de Strasbourg, ouverture de la saison des Invalides à Paris...

En 2019, l'Orchestre continuera à développer son activité messine mais aussi à élargir son rayonnement régional et national (Paris, Reims, Épinal, Strasbourg, Allemagne, Belgique...) et à développer activement ses collaborations avec d'importants établissements et festivals : concert au Konzerthaus de Vienne, inauguration du festival Musica de Strasbourg, présence à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris fin 2019, poursuite des échanges avec Liège, Sarrebruck et, pour la première fois, avec un concert à la Philharmonie du Luxembourg.

Arsenal, BAM et Trinitaires

L'année 2018 affiche une forte fréquentation et des résultats positifs pour les trois salles avec près de 260 000 personnes. L'Arsenal a ainsi accueilli 174 000 spectateurs et visiteurs pour 435 manifestations (spectacles, expositions, actions culturelles et événements hors les murs). La BAM et Trinitaires ont accueilli près de 85 000 visiteurs pour 378 manifestations et boosté la fréquentation des concerts de près de 7 % (37 000 spectateurs dont 25 000 à la BAM), dans le sillage de l'augmentation observée en 2017. La BAM et les Trinitaires jouent pleinement leur rôle à la fois avec une programmation renforcée par des artistes « têtes d'affiche » (Thérapie Taxi, Lorenzo, Sniper, SCH, Amenra, 13 Block, Kiddy Smile, Jazzy Bazz et Napalm Death), par l'émergence des jeunes talents et par le développement des actions d'accompagnement et de soutien aux artistes du territoire (résidences, formation, ateliers, occupation exceptionnelle des 4 studios de la BAM à quasi 100%...). A noter l'action singulière de la BAM en lien avec le quartier de Metz Borny, de ses acteurs sociaux et culturels et des habitants (projet "RebornY" avec Bouche à Oreille autour d'actions street art dans les écoles, des ateliers musicaux et des concerts en appartement, préfiguration d'une "Académie des musiques urbaines", accueil de classes...).

L'année 2019 sera marquée par la poursuite des temps forts mensuels Cité musicale et les anniversaires de deux des salles : les 30 ans de l'Arsenal et les 5 ans de la BAM, avec une programmation exceptionnelle et une communication dynamique à la hauteur des deux événements.

Enfin, afin d'accompagner et de structurer la filière musiques actuelles et favoriser la synergie entre acteurs, la BAM et les Trinitaires déployeront deux dispositifs en 2019 :

- un « Cluster musiques actuelles » : sous forme de projet collaboratif entre des acteurs locaux avec la mise à disposition de bureaux associatifs aux Trinitaires, permettant à plusieurs associations des musiques actuelles d'engager des mutualisations de moyens et de projets ;
- le projet « Impulse » : programme de soutien au développement artistique pour accompagner et soutenir les groupes messins en voie de professionnalisation sur deux ans, leur permettant un cadre de création et un appui aux tournées confirmant la BAM comme outil essentiel pour l'émergence et la formation.

Il s'agit de s'inscrire dans le sillage de l'émergence de plusieurs jeunes associations dans le champ des musiques actuelles (ex : associations Meta, Cultur'a vibes, Sonopraxys...) démontrant la vitalité et la créativité de ce secteur.

Une Cité musicale citoyenne : éducation et actions artistiques et culturelles

Autour de sa saison, la Cité musicale porte un programme d'actions culturelles, d'éducation et de médiation visant un triple objectif d'éducation artistique et culturelle, d'élargissement des publics et de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination. Ainsi, sur l'année 2018, la Cité musicale a touché près de 20 000 personnes par ces actions. L'Orchestre a conçu 525 actions en partenariat avec une centaine de structures partenaires (écoles, universités, centres sociaux, bibliothèques établissements hospitaliers ou pénitentiaires...). L'Arsenal, la BAM et les Trinitaires restent fortement engagés, avec 420 actions, à travers l'implication de ses artistes associés, la participation aux résidences d'artistes, les interventions autour des publics scolaires et l'accompagnement de nombreux projets avec les associations messines. Citons le succès d'une nouvelle offre pour les 3-6 ans renouvelée en 2019 avec 42 dates de concerts proposés en temps scolaire et aux familles. 2019 sera la dernière année du projet DEMOS qui se conclura par un concert à l'Arsenal le 15 décembre mais également par une intervention musicale à la Cité de la musique à Paris en première partie d'un concert de l'ONM le dimanche 1^{er} décembre 2019. Dès à présent, il est envisagé que deux nouveaux Orchestres DEMOS soient élargis à de nouveaux territoires (Metz – Moselle Est – Sarrebruck et Metz -Thionville – Luxembourg).

Dans son implication dans de nombreux projets collaboratifs avec des acteurs messins, nationaux ou internationaux, il est à noter l'engagement de la Cité musicale-Metz dans deux projets européens importants : le projet « Pierres Numériques » qui arrive à son année de conclusion et qui permettra des ressources INTERREG lesquelles devraient atteindre 144 900 € et le projet européen INTERREG « Bérénice », dont l'objectif est de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion. Ce dernier se poursuivra tout au long de l'année 2019 en partenariat avec de nombreux acteurs dont le Festival Passages, le Théâtre de Liège, le Théâtre de Trèves et le Centre Culturel Chudoscnik Sunergia – Eupen.

Tout ce travail permet à la Cité musicale-Metz de s'engager en 2019 dans deux dossiers d'envergure :

- la signature d'une convention-cadre avec la Philharmonie de Paris : il s'agit d'officialiser et de renforcer le partenariat entre la Cité musicale et la Philharmonie de Paris autour de plusieurs grands objectifs : partenariat et partage sur des projets artistiques (co-productions,

- invitations partagées, invitations de l'ONM...), projets éducatifs (DEMOS 2, projet éducatif et de sensibilisation à la musique avec une Cité musicale des enfants, accompagnement et échanges en terme de gouvernance...),
- une nouvelle convention-cadre avec Metz Métropole : celle-ci matérialisera les interventions de l'Orchestre à l'Opéra (5 productions par an), les échanges entre la Cité musicale et le conservatoire ainsi que l'adhésion de Metz Métropole au Syndicat mixte aux côtés de la Ville et de la Région Grand Est.

Au vu de la qualité du travail effectué par la Cité musicale-Metz, il est proposé au Conseil Municipal d'acter le changement de dénomination de l'Orchestre, de reconduire le soutien financier de ses deux établissements, l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes, et de procéder, au titre de l'exercice 2019, au versement des subventions suivantes :

- 2 040 000 € à l'Orchestre National de Metz au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle 2019. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 s'équilibre à hauteur de 6 871 385 €. La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 1 875 000 €, l'Etat de 1 560 000 € et pour la première fois Metz Métropole de 200 000 €.
- 5 020 000 € à Metz en Scènes au titre du fonctionnement, de l'ensemble de son programme d'activités artistiques et éducatives et de ses investissements. Le budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2019 s'équilibre à hauteur de 8 219 336 € (7 709 336 € en fonctionnement et 510 000 € en investissement). La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 182 000 €, et l'Etat, de 169 500 €.
- Une subvention exceptionnelle à Metz en Scènes à hauteur de 250 000 € pour des travaux (son et lumière) dans la grande salle de l'Arsenal à l'occasion du trentième anniversaire de l'établissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°736 du 16 avril 2018 du Comité Syndical de l'Orchestre national de Lorraine relative à la dénomination de l'Orchestre national de Lorraine et l'arrêté préfectoral n°2018/DCL/1-037 du 30 août 2018,

VU la convention passée entre l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes portant sur la création de la Cité musicale-Metz,

VU les demandes de contribution financière formulées par le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes pour l'exercice 2019,

VU la convention d'objectifs et de moyens tripartite 2018-2020 n°2018C037 signée en date du 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz et le projet d'avenant n°1 à la convention susvisée, ci-joint,

CONSIDERANT l'ambition du projet artistique et culturel de la Cité musicale-Metz, créée en 2016 par convention passée entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes, en se définissant comme la maison de toutes les musiques et de la danse à l'attention de tous les publics,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 n°2018C037 avec la Cité musicale-Metz constituée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes, jointe aux présentes,
- **DE VERSER**, dans le cadre de la Cité musicale-Metz, au titre de l'exercice 2019, pour un montant global de 7 310 000 €, les subventions suivantes selon les répartitions et calendriers prévus dans la convention précitée :
 - 2 040 000 € à l'Orchestre national de Metz,
 - 5 270 000 € à l'établissement public Metz en Scènes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les structures bénéficiaires ainsi que tout document et pièce connexe à ces affaires.
- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



cité
musicale
metz



orchestre
national
de metz



AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°2018C037 DU 8 FÉVRIER 2018

Entre :

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise en date du 31 janvier 2019, et dénommée ci-après, "la Ville de Metz",

Et

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, anciennement dénommé Orchestre national de Lorraine, représenté par Monsieur Hacène LEKADIR, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2018, et dénommée ci-après, "l'Orchestre national de Metz" ou "l'ONM",

Et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes, représenté par Madame Florence ALIBERT, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017, et dénommée ci-après, "Metz en Scènes" ou "l'EPCC",

VU la délibération n°736 du 16 avril 2018 du Comité Syndical de l'Orchestre national de Lorraine relative à la nouvelle dénomination de l'Orchestre ;

VU la délibération n°18-01-25-1 du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2018 ;

VU la convention d'objectifs et de moyens triennale signée le 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/DCL/1-037 du 30 août 2018 portant approbation des statuts modifiés du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Lorraine, autorisant le Syndicat Mixte à prendre la dénomination "Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz" ;

VU les demandes de contribution financière formulées par l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes pour l'exercice 2019 ;

VU le Budget Primitif 2019 de la Ville de Metz ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019.

PRÉAMBULE

Par délibération n°18-01-25-1 en date du 25 janvier 2018, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la Cité musicale-Metz pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2020.

Compte tenu du changement de dénomination de l'Orchestre national de Lorraine décidé par le Comité Syndical du 16 avril 2018 et autorisé par arrêté préfectoral n°2018/DCL/1-037 du 30 août 2018, le présent avenant a pour objet d'en prendre acte, celui-ci étant à présent dénommé Orchestre national de Metz ou ONM, et de procéder à la modification de la convention initiale susvisée en conséquence.

Par ailleurs, l'article 3 de ladite convention envisage le versement par la Ville de Metz pour 2019 d'une subvention annuelle de 7 060 000 euros. Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à la Cité musicale-Metz une subvention totale de 7 310 000 euros, comprenant un montant de 250 000 euros à titre exceptionnel pour des travaux dans la Grande salle de l'Arsenal à l'occasion de son trentième anniversaire. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier lesdits montants, la répartition desdites subventions annuelles au titre de l'année 2019 versées par la Ville de Metz dans l'article 3 de ladite convention.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE

Par délibération n°736 du 16 avril 2018 du Comité Syndical de l'Orchestre national de Lorraine et arrêté préfectoral n°2018/DCL/1-037 du 30 août 2018, il est pris acte de la modification de la dénomination de ce dernier. En conséquence, les références à l'Orchestre national de Lorraine "ONL" dans la convention n°2018C037 initiale susvisée sont remplacées par Orchestre national de Metz ou ONM.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le dernier paragraphe de l'article 3.1 et celui de l'article 3.2 de la convention n°2018C037 sont supprimés. Les paragraphes 2 et 4 de l'article 3.1 et les paragraphes 2 et 3 de l'article 3.2 sont remplacés comme suit :

"Article 3.1 :

Paragraphe 2)

Pour l'année 2019, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme de 2 040 000 € (deux millions quarante-mille euros) pour permettre à l'Orchestre national de Metz de répondre aux priorités listées à l'article 2.1.

Pour l'année 2020, la contribution de la Ville de Metz est réputée à titre indicatif et devra faire l'objet d'une confirmation de sa part, par le biais d'un avenant, dans lequel seront redéfinis les objectifs en conséquence, sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année.

Paragraphe 4)

Cette somme sera mandatée en quatre fois :

- 25% en février,
- 25% en mars,
- 25% en juillet,
- 25% en octobre."

"Article 3.2 :

Paragraphe 2)

Pour l'année 2019, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme globale de 5 270 000 € (cinq millions deux-cent-soixante-dix-mille euros) pour permettre à Metz en Scènes de répondre aux priorités listées à l'article 2.2 et dont la répartition est la suivante :

- 4 766 236 € au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités artistiques et éducatives,
- 253 764 € au titre de l'entretien des bâtiments, de ses mises aux normes et de ses équipements,
- 250 000 € pour des travaux dans la grande salle de l'Arsenal à l'occasion de son trentième anniversaire.

Pour l'année 2020, la contribution de la Ville de Metz est réputée à titre indicatif et devra faire l'objet d'une confirmation de sa part, par le biais d'un avenant, dans lequel seront redéfinis les objectifs en conséquence, sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année."

Paragraphe 3)

Pour 2019 et 2020, la subvention municipale accordée au titre de la présente convention sera mandatée selon les modalités suivantes :

- mandatement de la subvention de fonctionnement en 6 fois : février, mars, avril, juin, août, octobre ;
- mandatement des subventions en investissement sur présentation, par l'EPCC, des factures certifiées payées par l'agent comptable et portant sur l'acquisition d'équipements, l'entretien courant des bâtiments tels que défini dans la convention de mise à disposition de ces derniers ainsi que ses mises aux normes et les travaux liés au trentième anniversaire de l'Arsenal."

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Metz,
Le Maire :

Dominique GROS

Pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz,
Le Président :

Hacène LEKADIR

Pour l'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,
La Directrice générale :

Florence ALIBERT